
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 14 décembre 2022, à compter de 18h45.

Sont présents :

Madame la conseillère Valérie Beurivage Vincent, Messieurs les conseillers, Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absences motivées : Mme Mylène Gauthier et Ghislain Beaugard

Madame Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure la greffe.

1- Ouverture de la séance, constat de quorum

Ouverture de la séance à 18h45 et constat de quorum, tous reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-12-181

Sur la proposition du conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et constat de quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 – Adoption
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2022-12-182

3- Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 – Adoption

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article n° 953.1 du code municipal ;

CONSIDERANT le caractère non obligatoire du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations tel que déposé, à savoir :

Programme triennal d'immobilisations

Année 2023 :

- Mesures d'urgences : achat d'une génératrice
 - ▶ Coût évalué à : 130 000 \$
 - Financement : Subventions et revenus de sources locales
- Voirie : Infrastructure : Évaluation du réseau routier
 - ▶ Coût évalué à : 35 000 \$
 - Financement : Subventions et revenus de sources locales
- Voirie : Achat de lampadaires décoratifs
 - ▶ Coût évalué à : 75 000 \$
 - Financement : Subventions et revenus de sources locales
- Édifice public : Infrastructure : réaménagement du stationnement et amélioration de l'aménagement paysager
 - ▶ Coût évalué à : 55 000 \$
 - Financement : Subventions et revenus de sources locales
- Aménagement du parc Calixa-Lavallée
 - ▶ Coût évalué à : 150 000 \$
 - Financement : Subventions et revenus de sources locales

- Aménagement du parc Arthur-Bouvier
 - ▶ Coût évalué à : 135 000 \$
 - Financement : Subventions et revenus de sources locales

Année 2024 :

- Édifice public : Acquisition d'une église avec restauration
 - ▶ Coût évalué à : 800 000 \$
 - Financement : Subventions et revenus de sources locales

Année 2025 :

- Voie cyclable : réalisation d'une voie cyclable
« Entre deux rives » : marquage sur la chaussée
 - ▶ Coût évalué à : 50 000 \$
 - Financement : Subventions et revenus de sources locales
- Culturel : Création d'un circuit du patrimoine bâti
 - ▶ Coût évalué à : 50 000 \$
 - Financement : Subventions et revenus de sources locales

ADOPTÉE

4- Période de questions

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public. Aucune personne n'est présente.

5- Clôture de la session

2022-12-183

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que la présente session soit close à 18h55.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Anne Beauchemin
Directrice générale et greffière-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire